

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2015

Ordre du jour

- Virement de crédit
- Cession au Département de parcelles pour la lutte anti-congères (Section Belvezet)
- Présentation et avis sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale
- Repas de la commune
- Cérémonie du 11 Novembre
- Questions diverses

8 élus sont présents. Audrey Gazanion est excusée. Fabienne Besse, excusée, a donné pouvoir à Josette Braud.

1. Virement de crédit

Le conseil municipal délibère afin d'approvisionner le compte 673 pour un montant de 600 €.

2. Cession au Département de parcelles pour la lutte anti-congères (Section Belvezet)

Dans le cadre de la lutte anti-congères et lors de la réunion du 17 septembre dernier, le Conseil Municipal avait validé la cession au département de six parcelles d'une superficie de 1 145 m² sur la section de Belvezet.

La superficie de ces parcelles a été revue à la baisse et ce sont 440 m², soit 132 € qui seront cédés au département.

Le Conseil Municipal délibère favorablement.

3. Présentation et avis sur le projet du schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté par le Préfet lors de la réunion de la CDCI du 2 octobre dernier. Ce projet prévoit l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Cayres - Pradelles dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Paul Braud rappelle les dispositions de la loi NOTRe : le seuil des intercommunalités ne peut être inférieur à une population de 5 000 habitants,

La Communauté de Communes des Pays de Cayres - Pradelles est classée en zone de montagne et compte 5 200 habitants. Elle remplit donc les conditions sine qua non pour conserver son autonomie.

Plusieurs actions et services de proximité ont été mis en place par l'intercommunalité. M. le Maire liste l'ensemble des actions conduites. Qu'en deviendrait-il alors ? La Communauté d'Agglomération n'entend pas reprendre toutes les compétences... Cela induirait des reprises de compétences par la commune qui ne seraient pas sans incidence financière (par exemple les activités périscolaires).

Des choix faits par une collectivité rurale ne sont pas partagés par une collectivité urbaine qui a d'autres besoins à satisfaire. La communauté de communes a accompagné les communes de son territoire pour le maintien des écoles primaires et du collège de Landos avec des services et un ramassage scolaire adaptés.

Notre population a aussi besoin de services de proximité qui ne seront pas forcément maintenus par une plus grande structure.

L'incidence de la fiscalité n'a jamais été évoquée dans le schéma alors que ce regroupement ne sera pas sans conséquence pour les habitants, avec le passage de la facturation à la taxe pour les ordures ménagères par exemple au lieu de la redevance adaptée à l'occupant.

Au vu de ces observations, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité contre l'intégration de la Communauté de Communes du Pays de Cayres - Pradelles dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération et est favorable à ce qu'un amendement soit déposé en ce sens.

4. Repas de la commune

Le repas annuel des aînés offert par la municipalité aura lieu le dimanche 22 novembre à la salle polyvalente. Il sera servi par le restaurant Chacornac - Leyton. Chaque personne concernée sera destinataire d'une invitation pour laquelle il conviendra de donner sa réponse au secrétariat de mairie avant le 13 novembre.

5. Cérémonie du 11 Novembre

Cette cérémonie patriotique se déroulera à l'issue de l'office religieux, le dimanche 8 novembre prochain, à 11 heures 45, devant le monument aux Morts. Toute la population y est invitée.

6. Questions diverses

Panonceau sur les fontaines du bourg : Josette Braud demande s'il est possible d'apposer des panonceaux sur les fontaines du bourg portant la mention « eau potable » ou « eau non potable ». En effet, plusieurs personnes remontant des rochers de la Miramande s'abreuvent à la fontaine du centre du bourg. Est-ce sans risques de contamination ? Paul Braud indique que seule la mention « eau non contrôlée » serait appropriée du fait que cette eau n'est pas analysée et que les contrôles par un laboratoire privé n'ont aucune valeur.

Salle de convivialité : Monsieur le Maire précise que les travaux vont commencer dès le début du mois de novembre. Il sera veillé à une bonne coordination quant à l'enchaînement des travaux pour que cette salle soit opérationnelle dès le début de l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.